



Conseil économique et social

Distr. générale
11 novembre 2013
Français
Original : anglais/français

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2014
21-30 janvier et 7 février 2014

**Rapports quadriennaux pour la période 2009-2012
présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général,
en application de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social, par les organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil**

Note du Secrétaire général

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Organisation internationale pour le droit à l'éducation et à la liberté d'enseignement	3
2. International Peace and Development Organization.	5
3. Centre international de recherche sur les structures environnementales « Pio Manzù »	7
4. Union internationale des transports routiers	8
5. Fondation internationale Shinto	11
6. Conseil international des sciences sociales	12
7. Société internationale pour la prothèse et l'orthèse	14
8. International society for Traumatic Stress Studies	15
9. Académie internationale des télécommunications	16
10. Union internationale des architectes	17
11. Comité d'action internationale pour la femme Asie-Pacifique	19
12. Groupe de travail international pour les affaires autochtones	21



13. Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies	23
14. Centre italien de solidarité	25
15. Fondation Jaime Guzman Errazuriz	27

1. Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement

Statut consultatif spécial accordé en 1989

Introduction

Le but de l'organisation est de promouvoir le droit à l'éducation et à la liberté d'enseignement selon les principes de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation s'attache à :

- Étudier les politiques éducatives selon une approche fondée sur les droits de l'homme;
- Informer l'opinion publique des progrès et des violations du droit à l'éducation et à la liberté d'enseignement;
- Offrir formation et informations sur le droit à l'éducation et à la liberté d'enseignement aux parties prenantes dans ce domaine;
- Intervenir auprès des organisations internationales et des organes de protection des droits de l'homme pour défendre et promouvoir le droit à l'éducation et les libertés éducatives.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

L'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement coordonne des plateformes d'ONG sur le droit à l'éducation, les droits culturels, l'éducation aux droits de l'homme et le droit au développement. Ces plateformes visent à renforcer l'action de l'ONU dans ces différents domaines. L'organisation a collaboré très étroitement avec le Conseil pour préparer la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme et a tenu plusieurs réunions pour aider le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme à rédiger ce texte. Elle travaille également en liaison étroite avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation ainsi qu'avec l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale. Conjointement avec ce dernier, elle a organisé, en 2012, une réunion avec la société civile en vue de l'établissement du projet de déclaration.

Participation aux réunions de l'ONU

L'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement a participé à toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme. En 2009, elle a tenu cinq débats relatifs à l'éducation aux droits de l'homme, dont les thèmes étaient les suivants : les défenseurs des droits de l'homme, l'éducation

des filles, l'éducation interculturelle, le racisme et la discrimination. En 2010, elle a présenté des déclarations écrites et orales sur la crise économique, l'éducation aux droits de l'homme et les droits de l'enfant. Elle a également organisé cinq manifestations parallèles consacrées aux droits culturels, à l'éducation aux droits de l'homme et à la solidarité internationale. En 2012, elle a présenté des déclarations écrites et orales sur la qualité de l'enseignement et a organisé une manifestation parallèle avec le Rapporteur spécial.

L'organisation a assisté à toutes les sessions du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme en 2009, 2010 et 2011.

En 2011 et 2012, elle a fait partie d'un groupe de travail sur le droit au développement.

En juillet 2011, elle a participé aux travaux d'un mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

En 2009 et 2012, elle a pris part à un forum sur les questions relatives aux minorités.

En 2011, elle a participé au Forum social.

En 2009 et 2012, elle a pris part aux réunions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Coopération avec les organes de l'ONU

L'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement a assisté aux sessions de fond du Conseil en 2009 et 2011; en 2011, elle a également organisé une manifestation parallèle et fait une déclaration sur le droit à l'éducation devant le Conseil réuni en séance plénière.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

L'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement a tenu, à l'intention des intervenants dans le domaine des droits de l'homme, six sessions de formation, dont quatre universités d'été, sur les droits économiques, sociaux et culturels. La question des objectifs du Millénaire pour le développement a été abordée dans le cadre de la réflexion sur les droits. Quelque 400 personnes ont participé aux formations précitées. En collaboration avec la plateforme sur le droit à l'éducation, l'organisation a élaboré un document sur le rôle de l'éducation après-2015.

Informations complémentaires

En 2009, Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement a assisté à la Conférence mondiale de l'enseignement supérieur organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Elle a également participé aux réunions de l'UNESCO consacrées aux droits de l'homme.

Elle a établi, à l'intention de l'UNESCO, un cadre pour l'évaluation des politiques relatives au droit à l'éducation.

Elle a réalisé six publications sur divers aspects du droit à l'éducation.

2. International Peace and Development Organization

Statut consultatif spécial accordé en 2009

Introduction

L'International Peace and Development Organization a été créée pour venir en aide aux communautés touchées par la guerre civile au Soudan. Elle a son siège à Khartoum et mène des activités de terrain dans plusieurs pays. Elle donne la priorité aux actions en faveur des femmes et des enfants.

Buts et objectifs de l'organisation

L'International Peace and Development Organization entend contribuer au renforcement de la paix, plaider pour les droits des femmes et des enfants, fournir une aide humanitaire dans les situations d'urgence et renforcer le dialogue pour la paix et le règlement des conflits au sein des communautés.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Les principales activités entreprises par l'organisation pour faire progresser la réalisation du programme de développement du Conseil économique et social et des Nations Unies peuvent se résumer comme suit :

- a) Donner plus de pouvoir aux femmes et les amener, pour ce faire, à participer au renforcement de la paix, à la diffusion d'une culture de paix et au maintien d'une coexistence sociale pacifique;
- b) Promouvoir la condition de la femme, en plaidant pour les droits des femmes à la santé et à l'éducation et pour leur droit à apporter leur contribution à l'économie;
- c) Créer un réseau avec de nombreux partenaires pour lutter contre le VIH/SIDA et combattre les pratiques dangereuses pour les femmes;
- d) Faciliter des projets de microfinancement pour permettre aux femmes de participer à la réduction de la pauvreté;
- e) Chercher à donner aux filles les mêmes possibilités d'éducation qu'aux garçons et faire reculer l'analphabétisme;
- f) S'efforcer de diffuser la notion de droits de l'homme et intensifier les efforts de coopération pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentants de l'International Peace and Development Organization ont participé aux réunions suivantes :

a) Quinzième et dix-septième sessions du Conseil des droits de l'homme, tenues à Genève respectivement du 13 septembre au 1^{er} octobre 2010 et du 30 mai au 17 juin 2011;

b) Cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 22 février au 4 mars 2011 et organisation de manifestations parallèles au cours desquelles ont été présentées, à titre d'étude de cas de l'incidence de la guerre sur l'éducation des femmes en Afrique, les pratiques suivies pour les femmes instruites au Soudan et au Darfour;

c) Cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 27 février au 9 mars 2012;

d) Atelier sur la rédaction de rapports consacrés à des projets de désarmement, démobilisation et réintégration, tenu à Khartoum en 2010.

Coopération avec les organes des Nations Unies

L'International Peace and Development Organization a mené à bien, en coopération avec des organes des Nations Unies, les programmes et projets suivants :

a) Projet portant sur la distribution de produits non alimentaires à des personnes déplacées dans leur propre pays, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en 2010;

b) Projet d'intégration d'anciens combattants dans l'État du Nil Bleu, mené en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la période 2010-2011;

c) Projet de réinsertion d'anciens combattants à Ed Damazin, dans l'État du Nil Bleu, mené en coopération avec la mission des Nations Unies au Soudan sur la période 2011-2012.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

L'International Peace and Development Organization a contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par :

a) La mise en œuvre de programmes d'éducation et de lutte contre l'analphabétisme pour 1 500 femmes;

b) La création de 75 classes d'enseignement préscolaire dans 15 États du Soudan, qui s'ajoutent aux 6 écoles élémentaires accueillant 2 400 élèves dans 5 États;

c) L'organisation de 70 sessions de formation au règlement des conflits au plan national, au niveau des États et à l'échelon local;

d) Le déploiement de 30 campagnes pour la santé;

e) L'implantation de 10 centres intégrés de développement;

f) L'organisation de 10 sessions d'acquisition de compétences nécessaires à la vie courante;

g) La réintégration de 150 anciens combattants;

h) La distribution de produits alimentaires et non alimentaires à 7 000 familles;

i) L'apport d'un appui aux femmes pour la gestion de petits projets de microfinancement ayant pour but d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, l'objectif étant d'aider 1 000 familles.

3. Centre international de recherche sur les structures environnementales « Pio Manzù »

Statut consultatif général depuis 1972

Introduction

Le Centre « Pio Manzù » est un centre international de recherche sur les structures géopolitiques et environnementales. Ses travaux couvrent divers secteurs des sciences environnementales et portent plus particulièrement sur les problèmes liés à l'environnement, à la technologie et au développement. En plus de ses activités visant à attirer l'attention du public sur certains problèmes, l'organisation mène des travaux de recherche pour le compte de différents ministères, instituts et entreprises.

Buts et objectifs de l'organisation

Les objectifs principaux du centre doivent servir à :

a) Promouvoir des projets de recherche spécifiques, grâce à une collaboration synergique entre des chercheurs de formations culturelles et professionnelles différentes;

b) Constituer un lien entre le monde de la recherche et celui, plus pratique, des décideurs sociopolitiques, grâce à un forum permettant aux deux parties d'échanger des idées et expériences de manière ouverte et sincère.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Chaque année, le Centre « Pio Manzu » organise à Rimini, en Italie, une conférence internationale consacrée à un thème important pour les Nations Unies. Celle organisée du 23 au 25 octobre 2009 et intitulée « Pouvoir nomade : valeurs, illusions et aspirations d'une jeunesse en errance » était principalement axée sur les jeunes et a voulu mettre en avant les problèmes qu'ils rencontrent en raison de handicaps socio-économiques et demander qu'une place plus importante leur soit accordée dans les sphères économique, sociale et politique. La conférence qui a eu lieu du 15 au 17 octobre 2010, intitulée « Le défi du XXI^e siècle : l'humanité, ses besoins et ses incertitudes - retrouver la raison, partager des valeurs, exprimer l'avenir », s'est surtout intéressée au changement climatique, à la croissance démographique, à l'énergie, au terrorisme, au développement mondial du point de vue des femmes, à la production de biens et services et à la nécessité de définir des normes éthiques et des objectifs à long terme au niveau mondial. La conférence

tenue du 21 au 23 octobre 2011 sur le sujet « Un XXI^e siècle dédié aux femmes : le rôle des femmes dans l'avenir de l'humanité » a conclu que les femmes devaient s'employer, au sein de la communauté internationale, à construire un monde meilleur et plus sûr, dans lequel chacun puisse jouir du droit de vivre dans la dignité. La conférence organisée du 12 au 14 octobre 2012 sur le thème « Italie - observatoire international d'un pays 'trop grand pour faire faillite'? La crise du système sur le banc d'essai » a été centrée sur le ralentissement économique vécu en Italie, les participants passant également au crible l'économie mondiale. L'une de ses recommandations a porté sur la nécessité de revoir la notion même de travail, d'éducation et de formation dans un monde où les structures, les technologies et la dynamique des populations évoluent rapidement. Le mot d'ordre de ces conférences, qui rassemblent experts, étudiants, observateurs, universitaires, responsables politiques, chercheurs, économistes, décideurs et dirigeants du monde entier, est l'unité dans la diversité.

Participation aux réunions de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Coopération avec les organes de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Par ses travaux de recherche, projets, conférences et autres activités, l'organisation s'est plus particulièrement intéressée à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, à la viabilité environnementale et à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Informations complémentaires

Pas d'informations complémentaires.

4. Union internationale des transports routiers

Statut consultatif spécial accordé en 1949

Introduction

L'Union internationale des transports routiers défend les intérêts de l'industrie des transports routiers dans le monde entier. Composée d'un réseau mondial d'associations nationales, elle représente les exploitants de bus, d'autocars, de taxis et de camions, des grandes entreprises aux propriétaires-exploitants individuels. En décembre 2012, elle comptait 170 membres dans 74 pays, en plus des 22 nouveaux membres de son comité régional africain.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation cherche en priorité à faciliter le transport, le commerce et le tourisme routiers et à favoriser le développement durable. Son objectif est également de contribuer, dans l'intérêt de la société tout entière, au développement et à la prospérité du transport routier national et international dans tous les pays et de préserver le rôle du transport routier pour compte d'autrui et pour compte propre.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

L'Union internationale des transports routiers a continué à promouvoir activement l'adoption et l'application pratique des instruments juridiques multilatéraux des Nations Unies sur le commerce international et le transport routier en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Europe orientale, au Moyen-Orient et en Asie. Elle a étroitement coopéré avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au sujet de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit. Elle a apporté son concours aux travaux du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière qui a lancé la Décennie d'action pour la sécurité routière. Dans le cadre d'un mandat de l'ONU, elle n'a eu de cesse de veiller au bon fonctionnement du système TIR et de sa chaîne de garantie internationale établie par la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR. Elle a mis au point des outils efficaces de gestion des risques liés aux technologies de l'information, dont bénéficie l'ensemble des partenaires publics et privés.

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentants de l'organisation ont pris une part active à toutes les réunions du Comité des transports intérieurs et de ses multiples composantes - Groupe de travail en charge des transports routiers et ses groupes d'experts, Groupe de travail chargé du transport intermodal et de la logistique, Groupe de travail pour la sécurité de la circulation routière, Groupe d'experts pluridisciplinaires sur la sécurité des transports intérieurs, Forum de discussion sur la sécurité des transports intérieurs, Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports et ses groupes d'experts, Groupe de travail sur les statistiques en matière de transports, Groupe de travail sur le transport des marchandises dangereuses; ils ont également suivi les réunions conjointes du Comité d'experts du RID avec le Groupe de travail sur le transport des marchandises dangereuses, avec le Groupe de travail en charge des questions douanières touchant les transports et le Comité de gestion de la Convention TIR de 1975, avec le Forum mondial pour l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules et son Groupe de travail sur les dispositions générales de sécurité, avec le Groupe de travail sur l'éclairage et la signalisation lumineuse, ainsi qu'avec le Groupe de travail sur le matériel de roulement et de freinage. Des représentants de

l'organisation ont aussi participé aux sessions de la Commission du développement durable, à une réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, à la quatorzième Réunion internationale des directeurs de programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers de l'ONU, à la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, au Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, au Groupe d'experts chargé de la révision des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport, ainsi qu'à des tables rondes (notamment le débat de politique générale sur les systèmes de transport intelligents).

Coopération avec les organes de l'ONU

Parmi les divers exemples de coopération avec des organes de l'ONU, on retiendra que :

- a) L'Union internationale des transports routiers a adhéré au Pacte mondial en 2010;
- b) En 2011 et 2012, l'organisation a financé un projet de déminage en Afghanistan mené conjointement avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies;
- c) En 2012, elle a organisé, en collaboration avec le Gouvernement du Turkménistan et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, une conférence internationale sur le développement du transport et du transit en Asie centrale et dans la région de la mer caspienne;
- d) L'organisation assure la vice-présidence du Groupe d'experts chargé de la révision des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

L'Union internationale des transports routiers a pris une part active à l'élimination de la pauvreté en facilitant le transport, les échanges et le transit routiers, et ce grâce à la promotion d'accords et conventions des Nations Unies, la signature de mémorandums d'accords bilatéraux avec les pays de transit et la mise en œuvre de divers projets et initiatives; elle a notamment contribué au développement durable du commerce et du transport en Afghanistan dans le cadre d'un projet commun avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies. Elle s'est également investie dans la lutte contre le VIH/SIDA en élaborant, avec le Bureau international du Travail, un programme à l'intention des chauffeurs, dirigeants et instructeurs. Elle a en outre cherché à promouvoir la viabilité environnementale en mettant en œuvre des politiques dont l'objectif est de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 30 % d'ici 2030.

5. Fondation internationale Shinto

Statut consultatif spécial accordé en 2001

Introduction

Religion traditionnelle du Japon, le shintoïsme présente des valeurs et éléments communs à la majorité des cultures ethnographiques à travers le monde, et contribue donc de manière significative au dialogue et aux échanges interculturels. La Fondation coopère de manière harmonieuse avec d'autres organisations non gouvernementales (ONG) ainsi qu'avec des organes des Nations Unies afin de promouvoir le bien-être des populations et la préservation de l'environnement. Basée à Tokyo, elle possède un centre international à New York et des bureaux de liaison à Londres, Moscou, Hangzhou (Chine) et Washington.

Buts et objectifs de l'organisation

La Fondation internationale Shinto participe aux travaux de recherche consacrés à différents aspects culturels et religieux que mènent de par le monde des établissements universitaires avec lesquels elle parraine également divers projets et manifestations.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

La Fondation internationale Shinto est membre du Comité des organisations non gouvernementales d'inspiration religieuse accréditées auprès de l'ONU, ainsi que du Comité d'ONG pour le désarmement, la paix et la sécurité. Ses représentants participent au service interconfessionnel annuel des ONG religieuses. Chaque année depuis 13 ans, elle organise, en octobre/novembre, des manifestations destinées à célébrer la Journée internationale de l'enfant dans les locaux de la Japan Society à New York, dont une partie des recettes est reversée au Fonds des États-Unis pour l'UNICEF.

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentants de la Fondation ont assisté aux réunions suivantes :

- a) Conférences annuelles organisées par le Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, de 2009 à 2011;
- b) Cinquante-troisième à cinquante-sixième sessions de la Commission de la condition de la femme, de 2009 à 2012;
- c) Quarante-septième à cinquantième sessions de la Commission du développement social, de 2009 à 2012;
- d) Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012.

Coopération avec les organes de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité à signaler.

6. Conseil international des sciences sociales

Statut consultatif spécial accordé en 1985

Introduction

Le Conseil international des sciences sociales est le principal organe représentant les sciences sociales, économiques et comportementales à l'échelle mondiale. Elle compte parmi ses membres des associations professionnelles et syndicales internationales, des instituts universitaires régionaux et nationaux spécialisés dans les sciences sociales, des organismes de recherche et autres entités d'envergure internationale portant un intérêt majeur aux sciences sociales.

Buts et objectifs de l'organisation

Le principal objectif de l'organisation est d'améliorer la production du savoir en matière de sciences sociales et de mieux exploiter ces connaissances partout dans le monde, afin de contribuer à la recherche de solutions aux grands problèmes qui l'agitent. L'action qu'elle déploie à cet effet revêt différentes formes : études préliminaires, définition de priorités, activités de plaidoyer et de promotion, renforcement des capacités, réseautage, centralisation et diffusion d'informations, élaboration de politiques scientifiques et mobilisation de ressources.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Le principal lien entre le Conseil international des sciences sociales et l'ONU est assuré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec laquelle il a noué des relations formelles d'association. Les activités de l'organisation entendent apporter un soutien direct au programme d'activités de l'UNESCO; c'est notamment le cas du Forum mondial des sciences sociales, organisé pour la première fois en 2009 sur le thème « Une seule planète - des mondes séparés ». L'organisation a également participé aux préparatifs de l'édition 2013 du Forum consacrée aux transformations sociales à l'ère numérique. Elle est en outre membre fondateur de la Science and Technology Alliance for Global Sustainability (Alliance des sciences et de la technologie pour une viabilité mondiale) qui regroupe également l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Université des Nations Unies, et a lancé l'initiative Future Earth, un programme international de recherche sur la viabilité mondiale établi sur dix ans.

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentants de l'organisation ont pris part aux réunions suivantes :

- a) Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Durban, en Afrique du Sud, du 28 novembre to 11 décembre 2011;
- b) Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012, en marge de laquelle a eu lieu une manifestation organisée avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social;
- c) Réunions régulières du Programme de gestion des transformations sociales;
- d) Trente-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue à Paris du 25 octobre au 10 novembre 2011.

Coopération avec les organes de l'ONU

Le Conseil international des sciences sociales, en coopération avec :

- a) L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, a élaboré un cadre de connaissances sur le caractère durable des politiques sociales (publié sous la forme d'un rapport intitulé « Transformative cornerstones of social science research for global change » [Les piliers transformateurs de la recherche en sciences sociales pour le changement global]);
- b) L'UNESCO, a passé un accord-cadre couvrant la période 2008-2013 axé sur la préparation et la publication des éditions 2010 et 2013 du rapport sur les Sciences sociales dans le monde.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a pris les initiatives suivantes pour appuyer les objectifs du Millénaire pour le développement :

- a) Sur la question de la lutte contre la pauvreté, elle a coparrainé des programmes internationaux comme le Programme de recherche comparée sur la pauvreté;
- b) S'agissant de l'égalité hommes-femmes, elle a parrainé un réseau international de recherche sur les relations entre les sexes, la mondialisation et la démocratie;
- c) Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, elle a organisé une réunion lors de la XIX^e Conférence internationale sur le SIDA, tenue à Washington, en 2012, sur le thème « Repenser le rôle des sciences sociales dans le contexte du VIH/SIDA »;
- d) Concernant la mise en place d'un environnement durable et d'un partenariat mondial pour le développement, elle a lancé et parrainé Future Earth, un projet qui entend faire entrer la science du système terrestre et les préoccupations d'ordre social comme la pauvreté dans le champ d'action des travaux de recherche consacrés à la durabilité et veiller à ce qu'il en soit tenu compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

7. Société internationale pour la prothèse et l'orthèse

Statut consultatif spécial accordé en 1993

Introduction

La Société internationale pour la prothèse et l'orthèse est une organisation multidisciplinaire qui cherche, au plan mondial, à améliorer la qualité de vie de celles et ceux qui pourraient bénéficier d'une prothèse, orthèse ou autres équipements de mobilité et d'assistance. Elle est composée de prothésistes/orthésistes, de chirurgiens orthopédiques, de médecins spécialisés en réadaptation, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, de fabricants de chaussures orthopédiques et de spécialistes de la biomécanique et de la réadaptation. Depuis plus de 40 ans, l'organisation sert de cadre efficace d'échange et de communication sur tous les aspects scientifiques, pratiques et éducatifs liés à la fourniture de soins touchant aux prothèses et orthèses, aux techniques de réadaptation et à tous les domaines connexes.

Buts et objectifs de l'organisation

La Société internationale pour la prothèse et l'orthèse contribue à la réalisation d'un monde où tous les individus ont la même chance d'être des membres à part entière de la société. Elle répond, par le biais de ses membres, aux besoins des régions industrialisées comme de ceux des régions qui ont moins de ressources, en encourageant la mise à disposition de services de qualité, de technologies innovantes, de travaux de recherche pertinents sur le plan clinique, de cours et de formations, en recommandant de bonnes pratiques aux Gouvernements et ONG, et en les conseillant sur des questions clés.

Changements à signaler

L'Agence des États-Unis pour le développement international ayant décidé de proroger, sans coût supplémentaire, le versement de sa subvention pluriannuelle, l'organisation a pu poursuivre efficacement ses activités de formation des prothésistes et orthésistes locaux dans les pays en développement.

Contribution aux travaux de l'ONU

La Société internationale pour la prothèse et l'orthèse n'a pas été directement associée aux travaux du Conseil économique et social car son action est axée en priorité sur les personnes qui peuvent bénéficier de technologies d'assistance (membres artificiels, corsets, chaises roulantes et autres aides à la mobilité).

Participation aux réunions de l'ONU

Aucune activité.

Coopération avec les organes de l'ONU

La Société internationale pour la prothèse et l'orthèse entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et contribue, par ses activités, à la réalisation d'un certain nombre de ses objectifs. Dans le cadre de leur

collaboration, les deux organisations ont élaboré conjointement des lignes directives relatives aux services de prothèse et d'orthèse pour la période 2013-2016.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Un grand nombre d'activités de l'organisation vise à soutenir les objectifs du Millénaire pour le développement. Soucieuse avant tout d'optimiser les chances de réadaptation des personnes atteintes d'un handicap physique, l'organisation sert la réalisation des objectifs 1 et 3 du Millénaire pour le développement. Sous l'angle de l'objectif 8, elle apporte son concours aux professionnels issus de pays à faible revenu en leur accordant des aides au voyage pour leur permettre de participer à ses congrès mondiaux, en leur offrant la gratuité de l'adhésion et en recherchant toutes les formes possibles d'assistance, de coopération et de soutien.

8. International Society for Traumatic Stress Studies

Statut consultatif spécial accordé en 1993

Introduction

L'International Society for Traumatic Stress Studies est une organisation créée par des professionnels désireux d'échanger des informations sur les effets des traumatismes.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation s'emploie à mettre au jour et à diffuser des connaissances, ainsi qu'à promouvoir des politiques, programmes et services visant à réduire les facteurs de tension traumatisants et leurs conséquences à court et long terme.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution de l'organisation aux travaux de l'ONU

En 2012, l'International Society for Traumatic Stress Studies a pris part à la rédaction du rapport du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme sur le droit des peuples à la paix, ainsi qu'à des activités de sensibilisation consacrées à ces questions. Elle a présidé le Comité d'ONG sur la santé mentale et présenté une déclaration conjointe des ONG à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues (26 juin).

En 2011, elle a contribué à l'élaboration d'une déclaration commune, présentée lors de la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'est tenue du 24 au 28 octobre à Marrakech, au Maroc. Elle est également intervenue par voie épistolaire pour soutenir le Groupe de travail pour les droits des victimes auprès de la Cour pénale internationale, et a présidé l'Alliance des organisations non gouvernementales s'occupant de la prévention du crime et de la justice criminelle.

En 2010, elle a participé à la dix-neuvième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne du 17 au 21 mai. Elle a aussi présidé, cette même année, l'Alliance susmentionnée.

Participation aux réunions de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Coopération avec les organes de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité à signaler.

Informations complémentaires

Pas d'informations complémentaires.

9. Académie internationale des télécommunications

Statut consultatif spécial accordé en 2001

Introduction

L'Académie internationale des télécommunications est une association bénévole à but non lucratif composée de scientifiques, de cadres dirigeants et d'experts de tout premier plan qui travaillent dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information. Elle s'efforce d'établir entre eux des liens de coopération et des relations privilégiées, pour mieux intégrer le potentiel scientifique et novateur des spécialistes qui œuvrent dans le domaine des communications.

Buts et objectifs de l'organisation

Les principales activités de l'organisation consistent à :

- a) Aider à mettre au point des technologies de l'information et des télécommunications efficaces pour l'infrastructure de la société mondiale de l'information;
- b) Mener à bien des travaux de recherche et proposer un savoir-faire qui réponde aux problèmes que posent la conception et l'application des technologies de l'information et des télécommunications;
- c) Participer aux travaux d'organisations nationales et internationales en préparant à leur intention des documents, accords et recommandations à caractère normatif appelés à définir l'évolution des infrastructures de communications aux niveaux national et mondial.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

L'Académie internationale des télécommunications a tenu des conférences annuelles en Russie sur les problèmes socio-économiques liés à l'évolution des télécommunications et de la société de l'information.

Participation aux réunions de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Coopération avec les organes de l'ONU

Cosignataire du Pacte mondial pour la Fédération de Russie, l'Académie internationale des télécommunications a participé, en 2010, à un forum organisé par le PNUD et le Pacte sur la mise en place d'une stratégie axée sur la recherche de valeurs communes en matière de responsabilité sociale des entreprises. Dans ce même pays, elle a également été associée, en 2011, aux préparatifs d'une initiative du Pacte mondial intitulée « Un monde sans corruption », qui cherche à prendre appui sur les technologies de l'information, les ressources et la publicité à motivation sociale pour prévenir la corruption. L'organisation coopère avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et a participé à plusieurs de ses activités au niveau mondial, notamment la cinquième Conférence mondiale de développement des télécommunications, tenue à Hyderabad, en Inde, en 2010, la session 2010 de la Conférence de plénipotentiaires, tenue à Guadalajara, au Mexique, le onzième Colloque mondial des régulateurs et le quatrième Forum mondial des chefs d'entreprise, organisés à Armenia, en Colombie, en 2011, ainsi que la Conférence mondiale des télécommunications internationales, tenue à Dubaï, aux Émirats arabes unis, en 2012.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

L'Académie internationale des télécommunications soutient les objectifs du Millénaire pour le développement en favorisant l'égalité d'accès, outre aux avantages que présentent les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, aux services et ressources d'information qui existent au niveau mondial.

10. Union internationale des architectes**Statut consultatif spécial accordé en 1949****Introduction**

L'Union internationale des architectes est une fédération mondiale d'associations nationales d'architectes. Elle a pour objectif d'unir les architectes de tous pays sans aucune discrimination. L'organisation, qui comptait 27 membres lors de son Assemblée fondatrice à Lausanne (Suisse) en 1948, s'est développée et rassemble à présent les principales organisations professionnelles d'architectes de

124 pays et territoires, par le biais desquelles elle représente près de 1,3 million d'architectes dans le monde.

Buts et objectifs de l'organisation

L'Union internationale des architectes entend unir les architectes du monde entier sur une base démocratique et les représenter aux niveaux international et national, afin de veiller à poursuivre sans relâche la mise au point de nouvelles méthodes professionnelles et le maintien des critères éducatifs de haut niveau tout en respectant les spécificités des différentes communautés, et contribuer au développement durable de l'environnement, apporter son concours aux opérations de secours en cas de catastrophe et appuyer le principe du « logement sans frontières ».

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

L'Union internationale des architectes organise sa Journée mondiale de l'architecture à la même date que la Journée mondiale de l'habitat. Les thèmes retenus pour cette Journée ont été « Une ville meilleure pour une vie meilleure - concevoir dans la durée » en 2010 (4 octobre), « Architecture et droits de l'homme » en 2011 (3 octobre) et « Ces architectes qui changent la ville » en 2012 (1^{er} octobre).

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentants de l'Union internationale des architectes ont pris part aux réunions suivantes :

- a) Vingt-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, tenue du 11 au 15 avril 2011 à Nairobi, au cours de laquelle l'organisation a présenté un exposé pour le compte du Forum des professionnels de l'habitat;
- b) Conférences annuelles des Nations Unies sur les changements climatiques, de 2009 à 2011;
- c) Conférence des Nations Unies sur le développement durable, réunions préparatoires y afférentes et manifestations parallèles, organisées à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 2012;
- d) Sixième session du Forum urbain mondial, tenue à Naples, en Italie, du 1^{er} au 7 septembre 2012.

Coopération avec les organes de l'ONU

Dans le cadre de sa coopération avec des organes de l'ONU, l'Union internationale des architectes a participé :

- a) À la session de fond 2009 du Conseil économique et social, tenue en juillet à Genève;

- b) À diverses réunions de l'UNESCO et de ses organes subsidiaires, de 2009 à 2012;
- c) À la dix-septième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, tenue à Genève du 23 au 25 septembre 2009;
- d) À la cinquante-cinquième Assemblée mondiale de la santé, tenue à Genève du 13 au 18 mai 2012.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité à signaler.

11. Comité d'action internationale pour la promotion de la femme Asie-Pacifique

Statut consultatif spécial accordé en 2001

Introduction

Le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme Asie-Pacifique est une organisation internationale de défense des droits des femmes. Elle s'efforce, depuis 1993, de contribuer à une interprétation progressiste des droits des femmes et à leur exercice effectif au travers de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres traités internationaux relatifs aux droits fondamentaux. Soucieuse de promouvoir la mise en œuvre, au plan national, des normes internationales en la matière, elle cherche à renforcer les capacités des femmes et des défenseurs des droits de l'homme à revendiquer et exercer les droits fondamentaux des femmes. Elle a recours, pour ce faire, à trois grandes stratégies : renforcer les capacités nécessaires pour faire évoluer la situation, favoriser la jouissance effective des droits et diffuser, mettre en pratique et échanger des informations. Elle intervient ainsi sur le terrain de la formation, de la communication, de l'information, de l'éducation, de la sensibilisation et du soutien aux organisations féminines nationales et associations locales œuvrant à l'amélioration de la vie des femmes.

Buts et objectifs de l'organisation

Le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme Asie-Pacifique ambitionne de créer un monde où chacun puisse jouir des libertés et droits fondamentaux sur un pied d'égalité, sans discrimination fondée sur le sexe, sans relations de pouvoir oppressives, dans une société solidaire et tournée vers un développement durable. Pour y parvenir, l'organisation a opté pour une approche fondée sur le caractère universel des droits de l'homme, et s'intéresse plus particulièrement aux expériences vécues par les femmes de l'hémisphère sud. Elle entend ici :

- a) Encourager et faciliter l'application effective des droits de l'homme, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres traités et mécanismes internationaux qui touchent aux droits fondamentaux;

b) Appeler et contribuer à l'intégration des femmes et d'une perspective axée sur leurs droits dans les normes relatives aux droits fondamentaux ainsi que dans leur interprétation, leur suivi et leur mise en œuvre;

c) Porter un regard critique sur les normes relatives aux droits fondamentaux et en préconiser une interprétation progressiste en encourageant l'adoption de nouvelles normes et en s'associant à des partenaires pour faire émerger de nouvelles connaissances sur les droits des femmes qui puissent ensuite être exploitées;

d) Contribuer à mobiliser davantage les femmes en faveur d'une gouvernance respectueuse des droits fondamentaux et du développement durable, et exiger des acteurs étatiques et non étatiques qu'ils assument leurs responsabilités en termes de protection, de promotion et d'exercice effectif des droits fondamentaux des femmes.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme Asie-Pacifique œuvre depuis 20 ans pour que les États respectent les obligations qui leur incombent au regard des règles et normes internationales relatives aux droits fondamentaux des femmes, par le biais du processus de suivi des traités. Il a été choisi par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour appuyer les ONG dans leurs relations avec ledit Comité et joue ce rôle de soutien depuis 2004. Il offre à plus de 800 femmes membres d'ONG dans 150 pays l'assistance technique et la formation qui leur sont nécessaires pour suivre les réunions du Comité et observer le processus d'examen international, de façon à améliorer la capacité des États à faire de l'égalité des sexes une réalité pour les femmes.

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentants de l'organisation ont participé aux réunions suivantes :

a) Sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de 2009 à 2012;

b) Sessions de la Commission de la condition de la femme, de 2009 à 2012;

c) Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012.

Coopération avec les organes de l'ONU

Le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme Asie-Pacifique a aidé le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à organiser une consultation régionale Asie-Pacifique en vue d'élaborer une proposition de recommandation générale sur les droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Il a également coopéré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes pour instaurer un dialogue régional entre des représentants de mécanismes nationaux de promotion de la femme dans 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, notamment au Timor-Leste. Il a mis en lumière les défis à relever pour améliorer le sort des femmes en Asie du Sud-Est et a indiqué différentes formes possibles de collaboration aux niveaux national et régional.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Des représentants de l'organisation ont participé à la cinquième Conférence de l'Asie et du Pacifique sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité, tenue à Beijing en octobre 2009, dont le but était de suivre la mise en œuvre de l'objectif 5.B du Millénaire pour le développement.

12. Groupe de travail international pour les affaires autochtones

Statut consultatif spécial accordé en 1989

Introduction

Le Groupe de travail international pour les affaires autochtones est une organisation internationale de défense des droits de l'homme composée d'experts et de conseillers spécialisés dans les questions autochtones. Il soutient le combat des peuples autochtones pour les droits de l'homme, l'auto-détermination, le droit au territoire, au contrôle des terres et des ressources, l'intégrité culturelle et le droit au développement.

Buts et objectifs de l'organisation

L'action engagée par le Groupe de travail international pour les affaires autochtones en faveur de ces peuples suit une approche fondée sur les droits. Les droits de l'homme représentent à ses yeux un principe clé, en ce qu'ils constituent un outil essentiel pour améliorer la situation économique et politique des peuples autochtones marginalisés. L'organisation s'emploie essentiellement à :

- a) Produire, réunir et diffuser des informations sur la situation actuelle des peuples autochtones;
- b) Veiller à ce que la situation de ces peuples figure en bonne place dans le programme des forums régionaux et internationaux qui revêtent une importance stratégique;
- c) Aider les peuples autochtones et leurs organisations à concevoir et mener des activités visant à renforcer leurs capacités et à leur donner les moyens de défendre efficacement leur propre cause et à la faire avancer;
- d) User de son influence auprès de grandes organisations donatrices et d'autres entités nationales et internationales.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Depuis 2009, le Groupe de travail international pour les affaires autochtones s'intéresse de plus en plus à l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, par le biais de sa publication *Making the Declaration Work: The Nations Unies Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* (2009). Il a assisté le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones dans 15 de ses missions, de 2009 à 2012. Du 4 au 6 février 2009, il a organisé à Madrid un séminaire international d'experts sur le rôle des mécanismes des Nations Unies investis d'un mandat portant spécifiquement sur les droits des peuples autochtones, en collaboration avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et le Rapporteur spécial. Du 20 au 22 janvier 2010, il a contribué à un séminaire organisé à Chiang Mai, en Thaïlande, sur le droit des peuples autochtones à participer au processus décisionnel. En 2010, il a aidé le Rapporteur spécial nommé par l'Instance permanente à réaliser une étude sur l'état de l'application de l'Accord des Chittagong Hill Tracts de 1997. Il a par ailleurs accompagné le lancement des éditions 2009 à 2012 du rapport sur l'État des peuples autochtones dans le monde et a produit un rapport commun avec l'UNICEF, *Suicidio adolescente en pueblos indígenas: tres estudios de caso* [Suicide chez les adolescents issus de populations autochtones : trois études de cas] (2011).

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentants du Groupe de travail international pour les affaires autochtones ont assisté aux réunions suivantes :

- a) Sessions de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, de 2009 à 2012;
- b) Sessions du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, de 2009 à 2012; au cours de la dernière de ces sessions (2012), il a rendu public le rapport intitulé « Quel avenir pour les Baka? Droits et moyens de subsistance des peuples autochtones dans le Sud-Est du Cameroun »;
- c) Douzième, quinzième et dix-huitième sessions du Conseil des droits de l'homme, tenues à Genève respectivement du 14 septembre au 2 octobre 2009, du 13 septembre au 1^{er} octobre 2010 et du 12 au 30 septembre 2011;
- d) Quatrième, huitième, dixième et douzième sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, tenues à Genève respectivement du 2 au 13 février 2009, du 3 au 14 mai 2010, du 24 janvier au 4 février 2011 et du 3 au 14 octobre 2011, au cours desquelles l'organisation a présenté des rapports de ses partenaires relatifs à la situation au Bangladesh, dans la Fédération de Russie et dans la République-Unie de Tanzanie;
- e) Soixante-quinzième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, tenue à Genève du 3 au 28 août 2009;
- f) Quarante-sixième et quarante-neuvième sessions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, tenues à Genève respectivement du 2 au

20 mai 2011 et du 12 au 30 novembre 2012, au cours desquelles l'organisation a présenté des rapports parallèles sur la Fédération de Russie et la République-Unie de Tanzanie;

g) Trente-cinquième et trente-sixième sessions du Comité du patrimoine mondial, tenues à Paris du 19 au 29 juin 2011 et à Saint Petersburg (Fédération de Russie) du 24 juin au 6 juillet 2012, et participation à l'événement organisé en clôture des célébrations du quarantième anniversaire de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, à Kyoto, au Japon, du 6 au 8 novembre 2012;

h) Première session du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, tenue à Genève du 16 au 20 janvier 2012, et première session du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme, tenue à Genève les 4 et 5 décembre 2012, au cours de laquelle a été présenté le rapport intitulé *Pitfalls & Pipelines: Indigenous Peoples and Extractive Industries*.

Coopération avec les organes de l'ONU

De juillet à octobre 2010, le Groupe de travail international pour les affaires autochtones a été chargé par le Centre régional Asie-Pacifique du PNUD à Bangkok d'évaluer l'Initiative régionale visant à renforcer la concertation sur les droits des peuples autochtones et leur développement. Les 17 et 18 février 2011, il a apporté son concours à l'organisation, par le Fonds international de développement agricole, d'un atelier consacré à la mise sur pied d'un forum des peuples autochtones. Les 5 et 6 novembre 2012, il a contribué, en coopération avec le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, à la tenue d'une réunion destinée aux peuples autochtones dans le cadre de la préparation de la première session du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité à signaler.

13. Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies

Statut consultatif général accordé en 1973

Introduction

Le Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies regroupe des jeunes et des étudiants qui entendent améliorer et éclairer la connaissance qu'a le public de l'ONU, de ce qu'elle est réellement et de son potentiel.

Buts et objectifs de l'organisation

Le Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies défend les objectifs et les idéaux des Nations Unies dans les domaines de la paix, de la justice, du développement et des droits de l'homme grâce à un travail de sensibilisation et de diffusion des connaissances sur l'ONU.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Composée majoritairement de membres issus de l'hémisphère sud, le Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies accorde une grande priorité aux actions visant à appuyer les objectifs de développement de l'ONU et à plaider pour la mise en œuvre pleine et entière des déclarations et programmes adoptés par les Nations Unies dans le domaine socio-économique. Il cherche à y contribuer, dans la mesure de ses moyens, en menant des travaux de recherche et en participant aux conférences et réunions des institutions onusiennes compétentes en la matière. Il coopère par ailleurs avec des ONG internationales qui partagent ses idées et encourage ses adhérents à adopter, au niveau national, une démarche similaire.

Participation aux réunions de l'ONU

Le Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies participe et contribue régulièrement aux discussions du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ainsi que du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine.

Il a joué un rôle actif dans les préparatifs des ONG pour la Conférence d'examen de Durban, tenue à Genève en avril 2009, et a envoyé des représentants à différentes réunions préparatoires et séances plénières. Il a également organisé une manifestation en marge de la Conférence et co-présidé un forum de la société civile tenu à cette occasion. Il a pris part aux consultations de l'Assemblée générale en vue de sa réunion de haut niveau consacrée à la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Des représentants de l'organisation ont aussi participé à une table ronde qui a eu lieu dans le cadre de la réunion de haut niveau le 22 septembre 2011.

Le Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies a assisté aux réunions préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et a pris part à la Conférence elle-même. Il a également organisé, en marge, une manifestation consacrée aux questions de développement durable et d'équité entre les générations.

Des représentants du Mouvement ont suivi les conférences des Nations Unies sur les changements climatiques organisées entre 2009 et 2012, ainsi que diverses réunions des mécanismes intersessionnels de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Coopération avec les organes de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Des membres du Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies réalisent des études et publient des rapports sur des sujets tels que l'environnement, la pauvreté, la santé et le racisme. Les célébrations organisées par l'ONU ont été l'occasion pour eux d'informer et de sensibiliser l'opinion à ces questions capitales. L'organisation s'est par ailleurs impliquée dans des activités de recherche et de plaidoyer concernant l'objectif 8 du Millénaire pour le développement; elle a plus particulièrement cherché à promouvoir une plus grande équité dans les échanges internationaux et les systèmes financiers, et une démocratisation des relations internationales.

Informations complémentaires

Le Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies siège dans différents comités d'ONG qui s'intéressent à ses domaines d'action prioritaires. Il a été élu au conseil d'administration de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, et a présidé le Groupe de travail de cette instance en charge de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il préside actuellement le Groupe de travail sur le programme de développement pour l'après-2015.

14. Centre italien de solidarité

Statut consultatif spécial accordé en 1985

Introduction

Le Centre italien de solidarité est une entité privée à but non lucratif, fondée à Rome en 1971. Au travers de projets financés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ainsi que par l'Union européenne et le ministère italien des Affaires étrangères, l'organisation a mis en place dans plusieurs pays des programmes de réduction de la demande de drogue et d'autonomisation des communautés. Le Centre accueille environ 850 personnes par an. Il gère également des programmes de formation professionnelle, des initiatives en faveur de l'emploi et des activités de réinsertion sociale.

Buts et objectifs de l'organisation

Convaincu qu'il faut, pour régler les problèmes, se concentrer d'abord sur la personne et non sur les symptômes, l'organisation propose, dans le cadre de la tradition italienne du bénévolat et de l'entreprise sociale, de nombreux services destinés à répondre à un large éventail de besoins sociaux et à la nécessité d'un engagement au plan local.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Chaque année, l'organisation célèbre la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues (26 juin) et la Journée mondiale de la lutte contre le Sida (1^{er} décembre).

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentants de l'organisation ont participé aux cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de la Commission des stupéfiants, entre 2009 et 2011.

Coopération avec les organes de l'ONU

Depuis 1985, le Centre italien de solidarité coopère avec l'ONUSIDA par le biais de différents projets en Amérique latine. Cette coopération s'est poursuivie pendant la période considérée dans l'État plurinational de Bolivie, où des activités ont été déployées dans le domaine social et de la santé. En juin 2010, le Centre a célébré ses 25 ans de coopération avec l'ONUSIDA en organisant une table ronde sur la coopération internationale.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

De 2008 à 2012, l'organisation a mené à bien, en partenariat avec Caritas Égypte, un projet visant à créer, en Égypte, un centre de soutien psychosocial et de formation professionnelle pour les femmes victimes d'exclusion sociale, financé par la Conférence épiscopale italienne. Dans l'État plurinational de Bolivie, elle a continué à apporter son concours à la construction d'un hôpital général à Coroico (La Paz) ainsi qu'à une ONG locale, *Fundación ProYungas*. Elle a engagé des actions liées au développement sanitaire et social, afin de renforcer le réseau de santé rurale dans la région, en s'intéressant plus spécialement à la santé infantile et maternelle. À Rome, le Centre a créé un service destiné aux enfants, baptisé « Progetto Bambino », qui propose des formules de garde d'enfants et un soutien psychologique aux familles (notamment lorsque le chef de famille est la mère) confrontées à des problèmes socioéconomiques. Il gère, en Italie aussi, un service de soins à domicile pour les personnes atteintes du SIDA et s'occupe de programmes de prévention dans les établissements scolaires. En décembre 2010, l'organisation a contribué à la participation de huit ONG d'Amérique latine à une conférence organisée au Guatemala par Coopération italienne (Milan), dont l'objectif était de faire en sorte que ces organisations puissent bénéficier plus facilement d'aides financières italiennes et de renforcer le réseau local d'ONG.

Informations complémentaires

Outre l'action qu'elle mène à l'échelle internationale en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, l'organisation déploie également des activités en Italie, essentiellement axées sur la santé infantile, l'éducation universelle, le VIH/SIDA, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

15. Fondation Jaime Guzman Errazuriz

Statut consultatif spécial accordé en 2001

Introduction

La Fondation Jaime Guzman Errazuriz s'emploie à promouvoir l'insertion de jeunes diplômés dans la fonction publique au Chili.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation s'occupe de plusieurs projets qui visent notamment à inciter les jeunes à travailler dans des communes à faibles revenus. Elle a également mis en place des programmes destinés à encourager les jeunes diplômés à se pencher sur les questions législatives dans les organes délibérants des collectivités locales. Elle focalise son attention sur la formation de ces jeunes.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

La Fondation Jaime Guzman Errazuriz a pour mission de donner au Congrès national des informations sur les objectifs de l'ONU, grâce notamment au suivi des activités de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Depuis 2008, date à laquelle le Chili a ratifié la Convention No. 169 de 1989 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, l'organisation a suivi sa mise en œuvre dans le système judiciaire, et a publié, le 19 septembre 2012, un article sur les implications judiciaires de l'article 6 de ladite Convention. Elle travaille également à l'élaboration d'une nouvelle loi consacrée à l'environnement qui prévoit de consulter les peuples autochtones afin de satisfaire aux obligations de la Convention et d'autres textes législatifs les concernant.

Participation aux réunions de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Coopération avec les organes de l'ONU

Des représentants de la Fondation ont assisté à un séminaire organisé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, le 18 avril 2012, sur les conséquences de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour l'avenir du Chili.

Dans le domaine des migrations, l'organisation a travaillé, en 2011 et 2012, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations, à la réalisation d'un manuel répertoriant toutes les obligations légales auxquelles doivent satisfaire les immigrés, en plus des documents à remplir. Il s'agissait, ce faisant, d'inciter les Chiliens qui avaient quitté le pays quelques années auparavant à y revenir. Le manuel a été achevé en décembre 2012 et publié sur le site Web du Ministère des affaires étrangères.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Pour contribuer à l'éradication de l'extrême pauvreté, un programme misant sur les jeunes au service du Chili a été déployé dans 93 localités. De plus, 30 jeunes ont apporté leur concours à des établissements scolaires pour concevoir des programmes éducatifs et améliorer la qualité de l'enseignement dans des zones vulnérables.
